

# Algérie 2013 : la poursuite des violations des libertés syndicales par le pouvoir

par le Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien ([CISA](#)), 8 octobre 2013

Depuis novembre 2009, date du premier rapport rédigé par le CISA sur les syndicats autonomes algériens, comment la situation a-t-elle évolué ? Qu'en est-il des libertés syndicales et de l'attitude du pouvoir depuis ?

## 1. Harcèlement et privation de leurs droits : les syndicalistes autonomes en Algérie restent toujours la cible du pouvoir

Après la levée de l'état d'urgence en février 2011, on aurait pu penser que le pouvoir ne pourrait plus se prévaloir des lois d'exceptions pour entraver les actions des syndicalistes autonomes du pays. En effet, la liberté de réunion, d'expression et d'action syndicale est inscrite dans la Constitution et donc rien ne semble pouvoir désormais justifier des atteintes à ces droits.

Pourtant, il n'en est rien. Que ce soit avant ou après la levée de l'état d'urgence, la « politique sociale » du pouvoir est constante : contrôler et limiter la parole et les actes de celles et ceux qui, dans les syndicats autonomes, agissent pour plus de liberté et de démocratie dans le pays. De nombreux événements en attestent, dont nous ne citerons ici que quelques-uns, renvoyant aux communiqués relatifs à ces atteintes aux droits sur le site du CISA et aux différents rapports publiés par des syndicats – comme ceux de l'Union syndicale Solidaires, de la CNT ou de la CGT espagnole en 2010[1] –, par la Confédération syndicale internationale ([CSI](#))[2] ou le Réseau euroméditerranéen des droits de l'homme ([REMDH](#))[3], et récemment par [Human Rights Watch](#), entre autres.

### a) La lutte des contractuels de l'éducation

Le 10 novembre 2009, des enseignants contractuels ont participé à une grève massivement suivie pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail et exiger un salaire décent et l'ouverture des postes nécessaires dans l'Éducation. Des manifestantes et des manifestants ont été arrêtés et conduits au commissariat le plus proche, parmi celles-ci et ceux-ci, des membres du Snapap Éducation et de l'intersyndicale éducation des autonomes. La présidente du Conseil de l'éducation Snapap ainsi que des représentants locaux ont été licenciés sans motif. La situation ne s'étant pas arrangée dans le secteur, cela conduira près de 500 contractuels à organiser un sit-in d'une ampleur exceptionnelle devant le palais présidentiel en mars 2011. Après plusieurs jours de mobilisation, harcelés et pour certains arrêtés et battus par la police, les manifestants obtiendront des promesses dont la plupart n'ont toujours pas été tenues deux ans plus tard.

### b) La lutte des auxiliaires de justice

Le 10 avril 2012, les greffiers et auxiliaires de justice ont engagé, à l'initiative de la Fédération de la justice affiliée au SNAPAP, une grève qui a duré plus de quatre mois et qui a été suivie par une grève de la faim de certains militants pendant 21 jours : ce mouvement a été sanctionné par le licenciement de nombreux cadres syndicaux.

### **c) Entraves à l'action des syndicats autonomes**

En septembre 2011, un officier du DRS (Département de Renseignement et de Sécurité, la police politique qui est au cœur du pouvoir réel en Algérie) a rendu visite au propriétaire des locaux loués par le Snapap pour lui demander de résilier le bail. Cet homme n'a même pas cherché à dissimuler l'intention de la démarche et son appartenance aux sinistres services. Les pressions porteront leur fruit et le Snapap sera à nouveau temporairement privé de locaux. Rappelons que le 14 mai 2010, déjà, à la veille d'une réunion syndicale internationale organisée à Alger par les syndicats autonomes, le Forum syndical du Maghreb, la Maison des syndicats, le local que louaient alors les syndicalistes, avait été fermé sur ordre du préfet d'Alger sous les prétextes les plus fantaisistes...

Enfin, on peut encore mentionner l'interdiction de sortie du territoire algérien pour une délégation de syndicalistes autonomes et de représentants d'associations qui se rendaient à Tunis pour participer au Forum social mondial en mars 2013 (curieusement, une première délégation algérienne qui se rendait au Forum avait quant à elle pu franchir la frontière). La délégation, composée de syndicalistes autonomes et de militants de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme ([LADDH](#)), a reçu une fin de non-recevoir des autorités algériennes malgré ses tentatives de passer au niveau de plusieurs postes aux frontières et a dû faire demi-tour sans autre explication. On voit ici que le pouvoir cherche bien à contrôler son image à l'étranger : les voix discordantes sont muselées pendant que d'autres promeuvent une fausse image « démocratique » du pays.

### **d) Refus de reconnaissance des syndicats autonomes**

En 2011, plus d'une dizaine de syndicats autonomes (dans le secteur public comme dans le secteur privé) se sont constitués et ont déposé au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale le dossier nécessaire à l'obtention du récépissé leur permettant d'agir légalement. Deux ans plus tard, ils attendaient toujours ce fameux récépissé, alors même que la loi prévoit que le ministère est tenu de donner sa réponse (agrément ou non) dans un délai maximum d'un mois seulement.

Le 25 février 2013, un rassemblement de protestation des cadres syndicaux devait se tenir devant le ministère de Travail pour protester contre ce refus d'enregistrement. Mais la police a encerclé le ministère sur plusieurs pâtés de maisons et embarqué tous les délégués, avant de les relâcher plusieurs heures après.

À l'été 2013, les membres fondateurs du SESS (Syndicat des enseignants du supérieur solidaires, succédant au CNES, dissout en 2010) ont été contactés par des agents des Renseignements généraux au motif d'une « enquête » sur leur demande d'enregistrement de leur organisation, d'abord par téléphone puis par l'envoi de convocations. Cette pratique illégale visait à montrer que les syndicalistes étaient tous surveillés par les services, ainsi qu'à évaluer la détermination des uns et des autres pour éventuellement trouver parmi eux les « maillons faibles » sur lesquels faire pression pour torpiller cette nouvelle organisation, par exemple par la technique du clonage (voir ci-après section 3).

### **e) Le harcèlement permanent de Rachid Maloui, président du Snapap**

Rachid Malaoui, président du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique ([Snapap](#)), le principal syndicat autonome de la fonction publique algérienne, a été l'objet de brimades et de harcèlements de toutes sortes ces dernières années. Tout d'abord, il s'est vu privé de la possibilité d'entrer dans les pays de l'espace Schengen pendant plusieurs mois. Hospitalisé en France subitement en raison d'une maladie grave en septembre 2006, il s'est vu réclamer par l'hôpital de Meaux le règlement à sa charge intégrale des frais d'hospitalisation (soit plus de 16 000 euros). Les services de l'hôpital s'étaient pourtant adressés à la Caisse d'assurance-maladie algérienne, conformément aux accords qui existent entre la France et l'Algérie. Ces accords stipulent que la Caisse algérienne prend en charge ces frais pour l'assuré. Devant l'absence étonnante de réponse de celle-ci, l'hôpital de Meaux s'est finalement adressé à M. Malaoui pour le

règlement de ces frais. On se rend compte de ce que cela représente par rapport au salaire moyen algérien. Le défaut de règlement ayant provoqué l'ouverture d'un contentieux, M. Malaoui ne pouvait plus obtenir de visa pour la France.

Il a tenté de nombreuses démarches pour faire valoir ses droits. En 2010 et 2011, des associations, dont le CISA, des organisations comme le REMDH et des syndicats internationaux comme l'Union syndicale Solidaires ont également multiplié les démarches auprès des autorités et des caisses d'assurances maladie françaises et algériennes pendant plusieurs mois. La Caisse algérienne a même été jusqu'à prétendre que le formulaire de régularisation avait été « égaré » par ses services... avant de finalement prendre en charge les frais hospitaliers, en février 2011. Mais pendant plusieurs mois, M. Malaoui a été empêché de participer aux rencontres internationales pour y représenter le Snapap et y témoigner de la situation sociale en Algérie. On le constate, les manœuvres du pouvoir peuvent être, pour atteindre ses fins, de la plus grande mesquinerie. Dans ce domaine encore, ceux qui cherchent à bâillonner le syndicalisme autonome en Algérie ont su faire preuve ces dernières années d'une grande ingéniosité.

Plus grave, en juillet 2011, les freins de la voiture de M. Malaoui ont été sabotés – il s'en est aperçu de justesse avant de prendre sa voiture. Le sabotage a été attesté par un expert. Qui pouvait avoir intérêt à envoyer un tel message au président du premier syndicat autonome algérien ?

Enfin, en mai 2013, ce dernier a été radié de son poste à l'Université de formation continue. Le motif (ou prétexte ?) de cette radiation, d'ordre administratif – encore une histoire de formulaire « égaré » –, aurait pu être facilement et rapidement réglé, conformément à la loi. Mais en octobre 2013, les recours engagés par M. Malaoui restaient sans réponse et il était ainsi privé de son salaire depuis près de cinq mois...

## **f) Sanctions contre Mourad Tchiko**

Mourad Tchiko, fonctionnaire de la protection civile, a été suspendu de son emploi sans salaire le 18 décembre 2004 suite à une action syndicale devant la caserne de pompiers dans laquelle il travaillait alors et pour sanctionner son combat contre la corruption. À l'issue d'un interminable feuilleton judiciaire, la justice a reconnu l'illégalité de cette sanction en mars 2011, mais il n'avait toujours pas été réintégré dans ses fonctions à l'été 2013. Le 24 février 2011, en pleines « révolutions arabes », il sera même arrêté et emmené au commissariat de la Kouba par la police pour avoir simplement soutenu la grève de la faim des étudiants de la section syndicale de l'École nationale supérieure des travaux publics (ENSTP).

## **2. L'instrumentalisation d'une certaine presse pour discréditer le syndicalisme autonome**

Devant la reconnaissance internationale que les syndicats autonomes ont acquise au prix de patients efforts, le service d'action psychologique du DRS a commencé, par le canal d'une presse aux ordres, à répandre le discours éculé et néanmoins classique de la manipulation et de l'intrusion d'intérêts étrangers en Algérie. [Yacine Zaïd](#) (syndicaliste autonome et membre de la LADDH) et Rachid Malaoui ont été les premiers visés par ces discours, mais bien d'autres l'ont été également. On ne citera ici que deux articles qui illustrent – parmi des centaines – ces campagnes de calomnies des syndicalistes autonomes dans la presse algérienne.

Ainsi de l'article signé « Mohsen Abdelmoumen » paru dans le quotidien *La Nouvelle République* le 29 février 2013, intitulé « Chronique d'une offensive programmée », au ton plus que virulent[4]. Le 15 février, le Snapap organisait à Alger l'une des premières réunions des associations de chômeurs et précaires du Maghreb. La plupart des invités ne sortiront pas de l'aéroport, arrêtés par la police algérienne[5]. M. Abdelmoumen s'en félicite et en profite pour insulter M. Malaoui : « Malaoui du Snapap, lui aussi lié à Canvas (organisation qui a déstabilisé tout le monde arabe) qui

organise un colloque douteux sans aucune autorisation préalable. Heureusement que les services de police ont fait brillamment leur devoir en refoulant les divers participants marocains, tunisiens et mauritaniens qui s'avéraient être pour le moins louches ! » Les invités à cette rencontre sont des représentants d'associations comme l'Association nationale des diplômés chômeurs marocains, qui a subi la répression du pouvoir marocain.

« Ajoutons à ce joli monde, poursuivait M. Abdelmoumen, les récents événements de Laghouat et Ouargla, encadrés bien évidemment par l'inénarrable Yacine Zaïd, le pion de Front Line Defenders (ONG basée en Irlande et dont tous les cadres sont des chefs d'entreprise), et ses acolytes du MJIC, qui n'ont pas hésité à lancer un appel à une renationalisation des hydrocarbures. Décidément, le ridicule ne tue pas. L'Algérie de Boumediene n'a certainement pas attendu ces pantins activés par l'extérieur pour nationaliser nos ressources. » Les revendications du Mouvement des jeunes indépendants pour le changement ([MJIC](#)) n'ont pourtant rien de « ridicule », à l'heure où le pouvoir algérien multiplie depuis des années les initiatives pour brader les ressources en hydrocarbures du pays au profit des multinationales occidentales. Et où les manifestations des chômeurs dans le Sud prennent de l'ampleur et inquiètent le pouvoir qui s'en était désintéressé jusqu'à présent. Et M. Abdelmoumen de féliciter le DRS pour son « patriotisme » et sa « défense des intérêts supérieurs de l'Algérie »... Bel exemple de propagande...

Autre exemple de cette désinformation, un article de février 2013 du site Algerienews intitulé « La stratégie de l'absurde de Rachid Malaoui », signé Kamel Aït Bessaï, où on pouvait lire : « Les intentions du Snapap de Rachid Malaoui seraient louables si ce dernier agissait en toute souveraineté et n'était redevable qu'envers l'Algérie et ses institutions. Or, selon des informations publiées dans un ouvrage paru en 2011 par Ahmed Bensaâda, un chercheur Algérien installé au Canada, trois ou quatre membres de la Coordination nationale pour le changement démocratique (CNCD) auraient reçu des aides financières de la part d'organismes américains. Il cite la LADDDH, qui travaille avec la National Endowment for Democracy (NED), et le Snapap, qui est en relation avec Solidarity Center. Les deux ONG appartiennent à l'oligarchie israélo-américain d'origine hongroise, Georges Soros [\[6\]](#). » De là à faire du Snapap un rouage essentiel du complot « israélo-américain », il n'y a qu'un pas... Aujourd'hui encore, les mêmes attaques reviennent régulièrement dans la presse à chaque fois que l'occasion se présente [\[7\]](#).

Dénoncer l'ingérence et la manipulation étrangère pour discréditer les mouvements sociaux dans le pays est une technique éprouvée dans toute dictature digne de ce nom. Pour exemple, en Tunisie, en 2010, alors que s'ouvraient les procès des inculpés de Gafsa et Redeyef, à qui le pouvoir de Ben Ali tentait de faire porter le chapeau des massacres perpétrés par sa police à la suite de manifestations pacifiques dans cette région, des délégations de syndicalistes et d'organisations politiques internationales avaient fait le déplacement pour soutenir les inculpés. Une partie de la presse tunisienne de l'époque s'était alors déchaînée, dénonçant l'« ingérence étrangère » visant à « déstabiliser le pays ». De la même façon, les contempteurs algériens du Snapap et des syndicats autonomes, manipulés par le DRS, ne lésinent pas sur les moyens pour traîner dans la boue les militants de ces organisations.

### **3. Le « clonage », vieille technique du pouvoir utilisée pour tenter de neutraliser les syndicats autonomes**

Le 22 mars 2013, *El Watan week-end* publie un courageux article des journalistes Mélanie Matarese et Adlène Meddi, intitulé « Chômeurs : le régime fantasme sur un scénario à la arouch [\[8\]](#) ». Ils y analysent les techniques utilisées par le pouvoir pour faire exploser le mouvement des chômeurs. Parmi celles-ci et toujours d'actualité, ils citent celle du « clonage », consistant à dupliquer par une structure contrôlée par le DRS toute organisation d'opposition indépendante qui se crée – pratique que le CISA analysait en détail dans son [rapport de novembre 2009](#).

Depuis 2009, le paysage des syndicats autonomes a évolué. Les opérations de clonage ont suivi

cette évolution. On peut distinguer quelques grandes tendances. Tout d'abord, certains syndicats, combattifs par le passé, sont tombés dans une certaine apathie aujourd'hui. Ce n'est pas forcément parce qu'ils ont été clonés, mais c'est sans doute d'abord parce que les combats menés le sont par peu de personnes et que l'épuisement et le découragement qui peuvent s'abattre sur ces trop rares militants sont plus que compréhensibles étant donné les harcèlements qu'ils subissent.

Cependant, pour des syndicats autonomes qui ont récemment reçu leur agrément – c'est-à-dire leur reconnaissance officielle par le pouvoir –, on peut légitimement se poser la question de ce qui a été concédé à celui-ci en échange. Quand un syndicat très combatif sur tous les fronts à une époque en vient à se limiter à son strict champ corporatiste, à ne plus (ou seulement très timidement) soutenir le combat des autres syndicats autonomes, à ne plus réagir quand ces derniers sont l'objet des multiples attaques du pouvoir, on peut encore une fois soupçonner quelques tractations occultes avec le DRS. Épuiser les syndicalistes en les harcelant de diverses manières, puis négocier quelques avantages pour certains d'entre eux s'ils rentrent dans le rang, est une autre des méthodes utilisées pour museler les syndicats. Le silence sur certains événements et le respect de la « ligne rouge » tracée par les autorités est ainsi un révélateur très efficace pour apprécier le niveau d'indépendance et la réalité de l'engagement de certains syndicats s'affirmant « autonomes ». Il suffit pour cela de consulter leurs communiqués, ou de constater l'absence de communiqués sur certains types d'action auparavant dénoncés par ces organisations « reprises en main » par le DRS.

Reste que le clonage est une technique qui montre encore aujourd'hui une efficacité redoutable. Le « tableau de correspondances » entre syndicats authentiquement autonomes et leurs clones, réalisé par le CISA en 2009, doit donc être actualisé. Nous tenons à préciser que si la moindre parcelle de doute subsiste quand à l'intégrité de certains syndicats susceptibles d'avoir été retournés ou neutralisés, nous avons décidé de ne pas les faire figurer dans cette liste pour l'instant. Voici le nouveau tableau de correspondances que le CISA a pu établir à ce jour :

### **Algérie 2013: tableau de correspondances entre syndicats autonomes et syndicats clones**

Syndicats d'origine	Clones
Snapap (Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique ; président : Rachid Malaoui ; secrétaire général : Nassira Ghozlane).	Snapap- <i>bis</i> (dirigé par Belkacem Felfoul, ex-député retraité).
CNAPEST (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique ; coordonnateur : Larbi Nouar).	SNAPEST (dirigé par Mériane Meziane).
SATEF (Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation ; secrétaire général : Mohand-Salem Sadali).	SATEF- <i>bis</i> (dirigé par Abdelmadjid Basti).
CNES (Conseil national des enseignants du supérieur, coordination des sections CNES ; porte-parole : Kaddour Chouicha). Dissout en 2010 à la suite de la fermeture de locaux du syndicat à Oran par la direction de l'université.	CNES- <i>bis</i> (dirigé par Abdelmalek Rahmani).
SESS (Syndicat des enseignants du supérieur solidaires, créé en 2011 ; secrétaire général : Kaddour Chouicha).	
SNTE (Syndicat national des travailleurs de l'éducation ; secrétaire général : Mohamed Bennoui).	SNTE- <i>bis</i> (dirigé par Abdelkim Boudjnah).

Intersyndicale de la fonction publique (IAFP).

Coordination des syndicats de la fonction publique puis en décembre 2012 CSA (Confédération des syndicats autonomes), dont l'Union nationale des professionnels de l'éducation et de la formation (Unpef), le Syndicat national autonome des praticiens spécialistes de santé publique (Snpsp), le Syndicat national des praticiens de santé publique (Snpsp), le Snapest, le Syndicat des psychologues (Snapsy), du coordinateur national du Syndicat des enseignants du supérieur (Cnes de M. Rahmani), le Syndicat national des professeurs de l'enseignement paramédical (Snpepm).

#### **4. La création de nouveaux syndicats et de nouvelles coordinations syndicales autonomes depuis 2009**

Malgré la répression et les manipulations, la mobilisation des travailleurs algériens contre leurs scandaleuses conditions de travail et de rémunération n'a pas faibli depuis 2009, bien que le pouvoir, toujours sur la défensive, ait cherché à la neutraliser en accordant des avantages salariaux (parfois substantiels) à telle ou telle catégorie de salariés de la fonction publique. Cela n'a pas empêché les conflits sociaux de se multiplier, dans le secteur public, mais aussi – fait nouveau – dans le secteur privé, notamment dans les entreprises sous-traitantes de l'entreprise publique pétrolière et gazière Sonatrach (la principale pourvoyeuse de la richesse du pays et de la corruption de ses dirigeants[9]). Ce fut le cas par exemple en 2012 sur le site gazier de Tiguentourine dans le Sahara[10], qui défrayera la chronique en janvier 2013, à l'occasion d'une prise d'otages très controversée par des « terroristes islamistes », dont la répression se soldera par des dizaines de morts[11].

De ces mobilisations, témoigne notamment le processus en cours, depuis mai 2012, de création d'une Confédération autonome des travailleurs algériens (administration publique et secteur économique), regroupant le Snapap, le SESS et d'autres syndicats vraiment autonomes créés depuis 2009 et en attente de l'enregistrement du ministère : Syndicat des travailleurs du Jardin d'essais d'El Hamma, Syndicat autonome des travailleurs de l'hygiène et de la maintenance, Syndicat national autonome des travailleurs de la fabrication et transformation du papier et emballage, Syndicat national autonome de la Banque de l'agriculture et du développement rural, Syndicat régional autonome de la construction du bois et de ses dérivés, Syndicat des travailleurs du groupe Sonelgaz, Syndicat national autonome des postiers – notons qu'en janvier 2013, ce dernier, le SNAP, a remporté une victoire inattendue et encourageante pour celles et ceux qui luttent dans le pays lors du mouvement social dont il a été à l'origine dans le secteur[12]. Toujours combatif à l'automne 2013, ce syndicat se préparait à de nouvelles grèves pour que le pouvoir honore les accords passés en janvier. D'autre part, on peut considérer que la multiplication des syndicats autonomes dans divers secteurs témoigne d'un engouement de plus en plus important des travailleurs pour ce type de syndicalisme.

En riposte à cette initiative de regroupement, pour créer la confusion, les syndicats clonés (voir *supra* le tableau de correspondance) ont lancé, à l'instigation du DRS, l'idée d'une autre confédération syndicale limitée à la fonction publique, notamment pour freiner la propagation de l'activité syndicale autonome au sein du secteur privé.

Un autre effet important de la stratégie du clonage est qu'elle continue toujours à brouiller efficacement la représentation que les syndicats des autres pays se font de la réalité du syndicalisme algérien. Le « syndicat unique » depuis 1962, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), a largement perdu sa crédibilité internationale, comme en témoigne l'admission en octobre 2011 du Snapap au sein de la Confédération syndicale internationale (CSI)[\[13\]](#). Mais des clones comme le Snapest continuent à faire illusion : celui-ci est membre de la Fédération syndicale mondiale (FSM) et, à ce titre, participe à ses rencontres – on a pu aussi noter sa présence au Forum social mondial de Tunis de mars 2013. Il est clair qu'un tel syndicat a su se tisser un réseau international en jouant sur l'ignorance de la situation réelle en Algérie. On peut remarquer au passage que ses représentants n'ont rencontré aucune difficulté pour sortir du territoire à l'occasion du Forum social mondial de Tunis.

## **5. Le mouvement des chômeurs : quand le pouvoir se trouve débordé là où il ne l'attendait pas**

Depuis 2009, ce qui a changé dans les mouvements sociaux en Algérie, c'est l'irruption sur la scène de la révolte des plus démunis : les chômeurs et les employés précaires, qui représentent une part importante de la population active. Au début, cela s'est traduit par des manifestations sporadiques dans différentes villes du pays, manifestations rapidement balayées par la violence policière. Mais c'était compter sans la détermination de ses acteurs et actrices, qui se sont alors organisés en faisant notamment appel au soutien et à l'expérience de lutte des syndicats autonomes comme le Snapap.

La répression a été violente et immédiate. On peut par exemple citer le cas de Dalila Touati. Le 16 mars 2011, cette militante du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) a été arrêtée à Mostaganem alors qu'elle distribuait des tracts appelant à participer à une manifestation pacifique à Alger le dimanche suivant. Elle a passé une nuit au commissariat avant d'être relâchée et inculpée d'« incitation à attroupement non armé aux moyens de tracts non autorisés ». Lors de son procès, le 28 avril 2011, elle sera acquittée.

On peut aussi citer le cas d'Abdelkader Kherba, militant de la LADDH et du CNDDC, affilié au Snapap, qui a subi à plusieurs reprises l'acharnement de la police : arrêté le 21 août 2012 à Ksar El Boukhari, lors d'un rassemblement pacifique contre les coupures d'eau que subit la population, il a été emprisonné vingt-deux jours, observant une grève de la faim, avant d'être finalement acquitté. Est-il seulement utile de préciser qu'il n'avait commis aucun délit justifiant sa détention ?

Tahar Belabes, coordinateur du CNDDC, a quant à lui été arrêté le 2 janvier 2013 à la suite d'un rassemblement à Ouargla et a été retenu arbitrairement par la police pendant trente jours ; il sera ensuite condamné à un mois de prison ferme et 50 000 dinars (environ 475 euros) d'amende. Il est aujourd'hui encore la cible des services qui cherchent par tous les moyens à le compromettre.

Suite à la réussite du rassemblement de milliers de chômeurs à Ouargla le 14 mars 2013, initié par le CNDDC malgré la pression et les tentatives de division, un clone a été lancé quelques jours plus tard, à l'initiative du DRS, par quelques éléments retournés du comité, sous la forme d'un autre comité qui a proposé un autre rassemblement le 23 mars dans la même ville. Cette initiative avait évidemment pour but de médiatiser le comité cloné à l'aide des médias aux ordres pour en faire le protagoniste des futures « négociations »...

## **6. Dans le secteur privé : extension de la résistance et du**

## **mouvement syndical autonome et répression violente**

C'est ainsi surtout du côté des « pré-emplois » et des « filets sociaux » – dispositifs dérisoires mis en place par le pouvoir pour tenter d'endiguer la révolte des jeunes chômeurs afin de leur attribuer des statuts de travailleurs dont le point commun est l'extrême précarité – que la résistance s'est organisée ces dernières années et que des syndicats et comités se sont créés, avec le soutien des syndicats autonomes.

Dans le sud du pays, la contestation n'a cessé de monter. Les travailleurs et les travailleuses y dénoncent une situation intolérable : chômage endémique, salaires de misère, employeurs qui les traitent sans aucune dignité. Ces régions d'exploitation du pétrole et du gaz, par la Sonatrach et ses filiales, sont également les lieux d'implantation des grandes multinationales. Avec la complicité du pouvoir, ces dernières ne respectent en rien les législations nationales. Ce sont des zones de non-droit et le chômage y sert de moyen de pression pour une exploitation qui se montre dans chaque aspect du travail proposé à leurs habitants.

Ainsi, Yacine Zaïd, employé d'Eurest, multinationale française de l'agroalimentaire à Hassi-Messaoud, a été licencié pour avoir voulu monter une section syndicale autonome dans l'entreprise en septembre 2006. Il a d'abord voulu créer une section de l'UGTA, mais la direction de cette dernière l'a rapidement désavoué. Ce qui montre au passage la soumission au pouvoir de la principale centrale syndicale du pays. Yacine Zaïd dénonçait des conditions de travail indignes, des salaires anémiques, des horaires allongés au bon vouloir de l'employeur, etc. Il a subi non seulement les pressions de son employeur, mais également celles du DRS. Le pouvoir craint sans aucun doute que la contestation ne s'étende dans ces zones. Après de multiples et coûteux procès, Yacine Zaïd n'a jamais obtenu la reconnaissance officielle des pressions qu'il a subies pendant sa lutte.

On peut aussi citer les mouvements des employés de trois entreprises de *catering* sur le site gazier de Hassi R'Mel, « cœur de l'économie algérienne », en juin 2013, lors desquels des centaines de travailleurs se sont mis en grève pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être évoquées[14]. Ces contestations concernent assez directement les intérêts pécuniaires des chefs du DRS, car les multinationales occidentales concernées font largement appel, notamment pour assurer la sécurité des sites d'exploitation d'hydrocarbures, à des entreprises algériennes de sous-traitants, qui leur fournissent leurs employés. Or, selon plusieurs sources, ces entreprises appartiennent aux généraux du DRS sous le couvert de sociétés écran. On imagine que la contestation syndicale et les revendications salariales dans ces entreprises ne doivent guère être du goût de ces employeurs...

## **Conclusion**

L'élection présidentielle prévue en mai 2014 et les soubresauts qui lui sont liés (maladie du président, scandales de corruption, manœuvres des différents clans du pouvoir pour conserver leur hégémonie et s'accaparer la rente pétrolière...) ont des retombées directes sur la gestion de la force de travail par le régime. Le contexte régional même (frontières fragiles avec pratiquement tous les pays avoisinants) et la montée des différents mouvements sociaux impliquent que le pouvoir devra choisir entre une répression violente, qui fragilisera encore plus le corps social, et une intégration/cooptation mesurée des organisations syndicales autonomes. L'information parue dans la presse selon laquelle le pouvoir permettrait à ces dernières de participer en tant qu'observateurs à la rencontre « tripartite » (gouvernement, patronat, UGTA) qui devait s'ouvrir le 10 octobre 2013 semblait témoigner d'une fragile ouverture. Mais c'est bien le choix stratégique des différents acteurs de la scène syndicale autonome (défense minimale et corporatiste ou regroupement lors des actions) qui sera déterminant pour l'avenir.

Peut-on espérer voir une partie de la classe moyenne se tourner vers les catégories qui vivent la précarité pour construire un pôle qui résistera et à la répression et à l'approfondissement de la crise

économique ? Rien n'est moins sûr, surtout avec un pouvoir qui préfère acheter la paix sociale en dirigeant une partie de la rente vers ceux et celles qui constituent pour lui la menace du moment. D'où l'importance que s'affirme la solidarité internationale avec les luttes des syndicats autonomes algériens.

---

[1] <http://orta.pagesperso-orange.fr/solidint/algerie/2010-04-22-rapport-delegation-algerie.pdf>.

[2] <http://cisa-algerie.com/?p=45>.

[3] <http://cisa-algerie.com/?p=187>.

[4] <http://www.lnr-dz.com/index.php?page=details&d=22313>.

[5] Voir le communiqué du CISA à ce propos : <http://cisa-algerie.com/?p=182>.

[6] <http://www.algerienews.info/la-strategie-de-labsurde-de-rachid-malaoui>.

[7] Un autre exemple, dans Algérienews, daté du 23 septembre 2013, signé Aïssa Moussi : <http://www.algerienews.info/les-verites-de-zehouane/>

[8] Et repris sous le titre « Pourquoi le pouvoir veut briser le mouvement des chômeurs » dans ce blog : <http://blog.lefigaro.fr/algerie/2013/03/pourquoi-le-pouvoir-veut-casser-le-mouvement-des-chomeurs-1.html>.

[9] Voir Hocine MALTI, « [La Sonatrach, un État dans l'État ?](#) », IFRI, juillet 2013.

[10] [http://snapest.ning.com/profiles/blogs/in-amenas-illizi-les-travailleurs-de-sonatrach-bp-statoil?xg\\_source=activity](http://snapest.ning.com/profiles/blogs/in-amenas-illizi-les-travailleurs-de-sonatrach-bp-statoil?xg_source=activity).

[11] [http://www.algeria-watch.org/fr/aw/souaidia\\_in\\_amenas.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/aw/souaidia_in_amenas.htm).

[12] Lire à ce sujet : <http://cisa-algerie.com/?p=169>. Mais les promesses du ministre n'ayant pas été tenues, le SNAP a lancé une nouvelle grève des postiers en août 2013, qui a duré une semaine.

[13] [http://archives.tsa-algerie.com/divers/le-snapap-admis-a-la-confederation-syndicale-internationale\\_18383.html](http://archives.tsa-algerie.com/divers/le-snapap-admis-a-la-confederation-syndicale-internationale_18383.html)

[14] <http://cisa-algerie.com/?p=219>.